



## Former les délégués élèves

publié le 05/07/2011

### Descriptif :

La formation des délégués a pour but de donner aux élèves élus les moyens d'exercer pleinement leur rôle.

*La formation des délégués* a pour objectif de donner aux élèves élus les moyens d'exercer pleinement leur rôle dans les différentes assemblées existantes au collège :

- ▶ Conseil de classe,
- ▶ Assemblée des délégués,
- ▶ Conseil d'administration,
- ▶ Conseil de discipline,
- ▶ Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC),
- ▶ Fonds social,
- ▶ Commission permanente,
- ▶ Commission hygiène et sécurité.

La formation aborde, chaque année, les thèmes suivants :

- ▶ le civisme : droits, devoirs et citoyenneté,
- ▶ la communication,
- ▶ la connaissance de l'établissement, de son projet et de ses structures,
- ▶ le rôle du délégué,
- ▶ l'exercice de sa fonction : principes, modalités et outils pratiques.

*L'organisation de la formation* se déroule au sein de l'établissement scolaire ou dans un lieu extérieur.

Elle commence dès la préparation des élections. En effet, la préparation et la sensibilisation à l'élection sont primordiales, d'autant qu'il s'agit d'offrir aux élèves une première expérience de démocratie directe. Une information sur le rôle et les enjeux du délégué est nécessaire pour mobiliser les élèves et la communauté. Le conseiller principal d'éducation se charge de cette information. Il est le premier interlocuteur sur ces questions dans le collège. L'utilisation de matériel "officiel" (urnes, isolements...), et la rédaction de profession de foi sont conseillées. Cette formation peut être animée par des personnels de l'établissement (CPE, professeurs, assistants d'éducation...) ou par des organismes en relation avec l'éducation nationale, par exemple :

- ▶ les CEMÉA, la FOEVEN, la ligue de l'enseignement, l'OCCE ou encore les Francas

Cette formation a toujours lieu avant les premiers conseils de classe de l'année.